



1



2

1/ Plateau volcanique du Coiron, gorges de l'Ardèche, plaines cultivées, vallée du Rhône... la diversité et la variété des paysages d'Ardèche est appuyée par la campagne 'Paysage et cadre de vie' menée par le CAUE 07. Ici, à Tournon-sur-Rhône, le végétal planté en pied de façade permet de croiser la valorisation du patrimoine bâti ancien et la végétalisation des espaces publics. 2/ L'Ardèche est composée d'une myriade de villages aux typologies variées. Les récents aménagements du cœur médiéval de Desaignes, village de caractère, et le dynamisme associatif ont permis à la commune d'accéder à une première fleur en 2016.

Ardèche : une vision globale du paysage

La campagne 'Paysage et cadre de vie' du département de l'Ardèche, menée par le CAUE 07, prend de la hauteur en plaçant l'environnement et le paysage au cœur de la démarche des villes et villages fleuris, qui concerne plus que le simple fleurissement. Zoom sur une démarche innovante, en construction, au plus près des réalités et des besoins des communes ardéchoises.

L'Ardèche, souvent connue pour ses gorges escarpées et rocheuses attirant de nombreux touristes durant l'été, est composée de bien d'autres paysages emblématiques issus d'un socle géologique chahuté et complexe. Cette diversité géologique se retrouve dans l'habitat traditionnel : grès, schiste, calcaire, basalte... composent des paysages villageois identitaires et variés. "Les typologies villageoises sont une des richesses du département, comme en témoigne la présence de 20 villages de caractère. Il s'agit de maintenir ces typologies riches d'un 'savoir-habiter', face à un étalement urbain des zones d'activités et des lotissements. Au sein de nos missions de conseils et d'accompagnement des collectivités, nous encourageons ainsi la densification urbaine raisonnée afin de réinvestir les centres-bourgs et centres-villageois souvent en perte de vitesse, tout en intégrant le développement urbain dans le paysage" explique Dominique Palix, présidente du CAUE et maire de Saint-Symphorien-sous-Chomérac, qui ajoute : "le CAUE remodèle ainsi depuis 2 ans la campagne départementale des villes et villages fleuris afin de passer d'un concours à une démarche, et de la question du fleurissement à la notion de paysage".

Prendre de la hauteur

Le CAUE 07 est organisateur et animateur de la campagne des villes et villages fleuris depuis 2003, par délégation du Conseil départemental. "Nous étions parmi les premiers CAUE en France à prendre en main cette mission. Cela semble assez naturel, car de nombreuses préoccupations du label sont finalement les mêmes que celles que nous défendons auprès des élus du département

quant aux questions d'aménagement du territoire" confie Guylaine Magniez, chargée de mission environnement au CAUE, animatrice de la démarche 'Paysage et cadre de vie' et également membre du jury régional. "Du concours 'Fleurissement, paysage et cadre de vie', nous sommes passés à une démarche plus globale qui place le paysage et l'environnement au cœur des préoccupations. Cela s'illustre bien par le remaniement de ce que nous appelions encore il y a deux ans, 'la cérémonie de remise des prix'. Nous organisons désormais une 'Journée des bons plan(t)s' qui a lieu fin novembre-début décembre : la matinée est consacrée à une bourse intercommunale de dons de plantes qui permet aux petites communes de récupérer le surplus de plantes produites par de plus grandes communes équipées de serres municipales. L'après-midi est dédiée à la présentation des démarches et réalisations exemplaires entreprises par les communes ardéchoises. Cette année est une année charnière : les communes ne sont plus en compétition et 'classées' les unes par rapport aux autres. Elles ne reçoivent plus de 1^{er} ou de 2^e prix mais une distinction par type de réalisation. Nous les classons en quatre grands thèmes : 'la valorisation du patrimoine végétal', 'la qualité de l'espace public', 'la gestion de l'environnement', et 'la démarche citoyenne'. Cela permet de valoriser l'expérience de communes qui ne sont pas forcément sur tous les fronts, comme l'exige le label. Ces communes sont tout de même à mettre en avant en tant qu'exemple, pour avoir pris de bonnes initiatives. D'autre part, les communes qui répondront aux critères et viseront le label, continueront d'être présentées à une candidature régionale" ajoute Guylaine Magniez.



3/ Au Pouzin, de récents aménagements mettent en valeur les itinéraires cyclables touristiques qui participent à l'attractivité du département. Ce type d'aménagement, mettant en œuvre des matériaux locaux et des plantes adaptées au climat, est encouragé par la campagne départementale. 4/ La matinée de la 'Journée des bons plan(t)s' est consacrée à la bourse intercommunale de don de plantes. Celle-ci permet de mettre en réseau des communes qui se retrouvent avec un surplus de végétaux en fin d'année, avec des petites communes aux moyens techniques et financiers limités, dans un souci de non gaspillage et d'entraide.

Le conseil avant tout !

La campagne 'Paysage et cadre de vie' débute en mars par l'envoi à toutes les communes du bulletin d'inscription, qui est à retourner au CAUE avant mai. "Une formule 'visite simple' est proposée aux communes qui ne se sentent pas prêtes à s'engager dans la démarche de labellisation, mais qui souhaitent toutefois recevoir des conseils sur la gestion et l'aménagement de leurs espaces publics et paysagers. En mai, un courrier est envoyé aux communes inscrites afin de les informer de la date de passage du comité technique départemental qui tourne de début juin à mi-juillet" précise Guylaine Magniez. Avant cette tournée estivale, une réunion préalable avec l'ensemble des membres du comité permet de faire une piqûre de rappel sur les critères du label des villes et villages fleuris, base de l'appréciation des communes, et d'anticiper les tendances auxquelles ils seront confrontés. "Le comité technique est composé de techniciens de communes labellisées, de professionnels du paysage de l'horticulture et du tourisme, et d'amateurs éclairés" explique Guylaine Magniez, qui fait également parti du comité. "En tout, 24 personnes se répartissent les visites des communes sur une durée totale de 16 à 18 jours. Nous passons deux heures dans les communes nouvellement inscrites, pour une heure habituellement, afin de leur apporter un conseil approfondi sur la mise en place du 'Zéro pesticide', le choix d'une palette végétale peu gourmande en eau... Pour les communes proposées à la labellisation qui vont recevoir une visite du jury régional durant l'été, nous simulons les conditions réelles en analysant les critères de la grille un par un, dans le temps imparti d'une heure". Chaque visite fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui fait apparaître les points forts et les choses à améliorer. Il est envoyé aux communes afin qu'elles puissent prendre en compte ces remarques et rebondir l'année suivante. En octobre, une réunion du comité permet de sélectionner les réalisations exemplaires en confrontant les regards de chacun. Par ailleurs, durant l'hiver, le CAUE aide également les communes qui souhaitent concourir à la 1^{ère} fleur à réaliser leur dossier de présentation pour le jury régional.

Innover dans l'accompagnement

Chaque année, le CAUE organise, au printemps et à l'automne, environ 3 événements à destination des élus et des techniciens. Il

peut s'agir de visites d'aménagements, de pépinières spécialisées, de rencontres avec des intervenants dans le milieu du paysage... "La thématique phare de l'année était la biodiversité, en lien direct avec la limitation de l'usage des intrants chimiques dans les espaces verts. Le CAUE a ainsi animé 3 journées en divers endroits du département intitulées 'Sauvages de ma rue'. Ce programme scientifique participatif développé par le Muséum national d'histoire naturelle permet d'identifier les espèces spontanées poussant dans les interstices des murs ou encore entre les pavés. Cette action vise à sensibiliser les agents à la biodiversité dans les espaces publics et à la réappropriation des rues par le végétal. Par ailleurs, nous avons organisé un voyage dans le Val de Loire qui regorge de lieux et de jardins, comme Chaumont ou Chédigny, dont les communes peuvent s'inspirer pour aménager leur quotidien. Une visite au jardin des coccinelles de Chamalières a permis de montrer un très bel exemple d'action favorisant la biodiversité" ajoute Guylaine Magniez.

Une année expérimentale

"Cette édition du 'Paysage et cadre de vie' est un virage dans la démarche, c'est une année d'expérimentation où l'on teste de nouvelles choses afin de mieux répondre aux questions environnementales et paysagères auxquelles sont confrontées les communes" conclut Dominique Palix.

Pour véhiculer plus largement les tendances actuelles, les projets références et les démarches exemplaires quant à l'aménagement raisonné du territoire et les divers événements liés à ce sujet, le CAUE réfléchit à la réalisation d'une "trace palpable" qui, à terme, permettrait de compiler les projets pour en faire un catalogue de références, disponible pour toutes les collectivités.

EN CHIFFRES

- 15 communes labellisées sur les 339 communes ardéchoises
- 45 communes inscrites à la campagne départementale 2017
- 8 communes 1 fleur
- 6 communes 2 fleurs
- 1 commune 3 fleurs